

CE TRIAGE-LAVOIR
A ETE CONSTRUIT
AVEC L'AIDE DES
CREDITS MARSHALL
TEMOIGNAGE DE LA
GENEROSITE DES
ETATS-UNIS D'AMERIQUE

*

20 SEPTEMBRE 1954

Voilà ce qu'indique la plaque en mortier de ciment placée sur la façade sud du triage-lavoir de Péronnes-lez-Binche, “l'éléphant de béton et de verre” que l'Institut du Patrimoine Wallon a décidé de sauver de la démolition. Ce bâtiment gigantesque situé le long de la N55 Binche-Le Roeulx vous coupe le souffle.

“Un édifice alliant ossature en béton armé et grandes verrières symbolise la bataille du charbon. Mais que faire aujourd'hui d'un lavoir qui n'a plus de charbon à laver ? Le démolir, le vendre en

pièces détachées ? Ou alors le préserver, le classer, le rénover ? Rendre une nouvelle vie au lavoir de Binche..., c'est le pari que tentent de relever ceux qui sont tombés sous son charme.

Le lavoir de Binche abritera-t-il un jour de nouvelles activités ? C'est le souhait le plus cher de quelques fonctionnaires régionaux, relayés par l'Institut du Patrimoine Wallon.

Symbole d'une époque

Inauguré en 1954, financé par les crédits du plan Marshall, le triage-lavoir de Binche symbolise toute une époque. Ses systèmes d'ossatures intégrales en béton armé, sa fondation sur pieux Franki, la gare souterraine, ses grandes verrières en verre dépoli font de cette infrastructure une construction exceptionnelle dans l'architecture industrielle des

charbonnages (Etude du Centre d'histoire des sciences et des techniques de l'Université de Liège).

Cet édifice, fort de ses 7.500 m² de béton, 1.000 tonnes d'acier, 72.000 m² de coffrage et 3.500m² de surfaces vitrées, est à l'abandon depuis 1969.

Un chancre industriel perdu au milieu des champs, diront certains.

Un bâtiment devenu unique dans les bassins houillers du Nord, du Pas-de-Calais, du Hainaut, de la Meuse et de la Campine, affichant une réelle recherche esthétique et un énorme potentiel de réaffectation répondront ses partisans.

Yungi Oger de l'Institut du Patrimoine [Wallon, en abrégé IPW] est tombée sous le charme. ‘Il

Le triage-lavoir vu de la Chaussée Brunebaut (N 563)



faut laisser ses préjugés de côté, pénétrer dans ce lieu magique et se laisser envahir par la beauté de son architecture'. Entre le lavoir et cette historienne de l'art, on peut presque parler d'une histoire d'amour. D'amour du beau, de l'insolite. Elle en parle avec emphase et porte le dossier à bout de bras. Un dossier administratif complexe parsemé de multiples rebondissements.

En effet, le lavoir de Binche a déjà fait l'objet, depuis 1994, de plusieurs demandes de classement, notamment de la part du propriétaire du site et du Ministère de la Région wallonne (Direction de l'Aménagement opérationnel), les fonctionnaires régionaux épingleant ses qualités esthétiques et surtout les multiples possibilités de réagencement de son espace intérieur. Demandes restées à ce jour sans suite vu le coût important des travaux de rénovation pouvant atteindre les quelques 12 millions d'euros.

Démolir

La Ville de Binche ne souhaitant plus voir un chancre aux portes de sa cité rachète alors le lavoir pour le franc symbolique. En 1997, elle introduit une demande pour obtenir une subvention afin de raser le site. En décembre 2000, le Gouvernement wallon inscrit les crédits, soit 2 millions d'euros, pour la démolition du bâtiment.

Les jours du triage-lavoir de Péronnes sont alors comptés...

Où rénover ?

Nouveau rebondissement en 2001, lorsque l'Institut du Patrimoine Wallon entame en quelque sorte une procédure d'adoption du lavoir en proposant à son Ministre de tutelle de l'inscrire sur une liste de sauvegarde ainsi que sur la liste des biens sur lesquels il exerce une mission d'aide

aux propriétaires. Une procédure qui suspend la démolition décidée l'année précédente.

L'institut a alors un an pour proposer un montage financier qui permettrait de préserver et de réaffecter le bâtiment.

A l'image de ce qui s'est fait dans le bassin de la Ruhr, l'institut est convaincu que le lavoir peut s'intégrer dans un cadre contemporain. 'Nous avons réalisé une plaquette de présentation du site et frappé à toutes les portes pour tenter de trouver des investisseurs' poursuit Yung Oger.

Efforts aujourd'hui en passe d'être couronnés de succès puisque une société mixte de droit public est en voie de constitution avec l'intercommunale IDEA, la S.A. SPAQUE et deux partenaires privés. Une nouvelle demande a été rentrée au Gouvernement wallon pour obtenir un cofinancement européen, non plus pour la démolition, mais pour la réaffectation du triage.

Alors, l'imposante structure de béton et de verre retrouvera-t-elle son éclat ? On est, maintenant, réellement en droit de l'espérer. Affaire à suivre..."¹

Depuis lors, le dossier a bien progressé.

Le 16 mai 2003 naissait la société anonyme de droit public Triage-Lavoir du Centre constituée de l'intercommunale de développement économique IDEA, l'IPW, la SPAQUE (Société Publique d'Aide à la Qualité de l'Environnement), la société Immocitra (filiale de la Société régionale d'investissement de Wallonie), et le bureau d'études TPF, qui devenait propriétaire du bien.

Pour réhabiliter le site (coût : quelques 16 millions d'euros), elle dispose d'un capital propre de 1,25 millions d'euros auquel il

faut ajouter 2,26 millions de crédits d'assainissement de friches industrielles et 1,5 millions de subsides pour le Patrimoine. Par ailleurs, l'Etat Fédéral apportera quelque 10 millions d'euros, l'Ifapme versant trois autres millions.

Le chantier de rénovation devrait débuter par le nettoyage du site complet (11 hectares) et plus particulièrement par le projet de réhabilitation. Le traitement des bétons de la toiture et des façades suivra. Le plan communal d'aménagement incorporera au projet la voirie et la cour intérieure de la cité sociale Sainte-Marguerite toute proche.

Pour trouver à "remplir" cet espace (et à financer la rénovation), tous les services de l'État ont été mis à contribution : depuis le Service Géologique de Belgique qui y entreposera sa collection de carottes de sondages (3.000 m²), jusqu'aux archives de L'État qui y trouveront de quoi caser quelques centaines de mètres d'archives (5.000 m²), en passant par un centre de formation aux métiers d'art de l'Ifapme (3.000 m²).

Après tout, pourquoi pas et tant mieux pour tous ces services, parents pauvres de l'État.

Le bâtiment représente une surface utilisable de 12.000 m² dont 3.000 m² au rez-de-chaussée (ancienne gare de déchargement et de rechargement des wagons), 8.000 m² de plateaux reliés entre eux par des plans inclinés et des silos. A côté du bâtiment principal, un nouveau bâtiment enterré accueillera sur deux niveaux des archives papiers sur 5.000 m².

Un ancien ingénieur du bureau de contrôle SECO, Karel Broes, chargé en 1954 du suivi du chantier de construction du triage-lavoir de Péronnes, a apporté sa contribution à l'opération de sauvetage du site en fournissant des



Les escaliers à vis en béton.

plans, des documents et des photos (les archives ont disparu) permettant de reconstituer le fonctionnement du lavoir. Il a aussi retrouvé d'anciens travailleurs (ingénieurs et ouvriers) qui ont pu fournir des renseignements sur la vie passée du bâtiment.

Ce qui m'attire le plus quand je visite ce site, ce sont les deux extraordinaires escaliers à vis en béton qui se trouvent aux deux coins de la façade sud-ouest à front de rue (N 55), du bâtiment. Je suis admiratif devant la prouesse technique d'une telle construction, notamment le coffrage en bois qu'elle a requis. Pourvu qu'ils soient conservés !

Un "monument" à visiter absolument !

Bruno VAN MOL

¹ Extrait de *Dialogue*, trimestriel publié par la Région Wallonne, N°15, septembre 2002, p. 28-29.

PUBLICATIONS

1895-1995 : honderd jaar x-stralen in België = 1895-1995 : cent ans de rayons x en Belgique = 1895-1995 : hundred years radiology in Belgium / sous la dir. de R. Van Tiggelen et J. Pringot. - Bruxelles : Musée de la radiologie, 1995. - 533 p. : ill. en noir, couv. ill. en coul. ; 31 cm. En français, néerlandais et anglais.

Renseignements : Musée belge de la radiologie, Hôpital militaire Reine Astrid, M. Van Tiggelen, Rue Bruyn 2, 1120 Bruxelles. - Tél. 0(032) 2 264 40 97 ; fax. 0(032) 2 264 40 98.

Prix : Belgique 70 €, dans le reste de l'Union Européenne 77 €, frais de port compris. Hors Union Européenne 77 € + 20 € (frais de port) ; "Compact-guide" (Belgique 5 €, dans le reste de l'Union Européenne 8 €) ; "Le passé (X) (re)composé"

(Belgique 8 €, dans le reste de l'Union Européenne 11 €) - plus un supplément si vous désirez obtenir le CD-Rom contenant un film de 13 minutes.

8 novembre 1895, Wilhelm Conrad Röntgen réalise une découverte importante : les rayons X, qui vont constituer un progrès considérable tant dans la médecine que dans l'industrie ou la physique.

C'est avec cette formidable avancée technique que la radiologie va naître et se développer en Europe et donc en Belgique. 500 pages de présentation et d'analyses illustrées et fouillées, quelques fois avec humour, sur l'histoire de la radiologie en Belgique, sur ses origines mais aussi sur ses applications récentes.

Destiné à un public averti, cet ouvrage de référence constitue un témoignage exceptionnel et survole cent ans de progrès scientifiques, techniques, médicaux, culturels et sociaux.

A noter également le "Compact-guide", qui nous mène de la découverte des rayons X, à W.C. Röntgen en passant par la philatélie(!), les dérivés et applications des rayons X, mais aussi les reconstitutions de différentes scènes qui jalonnent l'épatant Musée Belge de la Radiologie et surtout "Le passé (X) (re)composé", un ouvrage introductif attrayant, didactique et très bien illustré qui se révèle être un parfait complément à la visite de ce Musée.

Bruno GUIDOLIN,
documentaliste au CLADIC